



✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

Février 2007

Numéro 98

Dans ce numéro

- 1 CAP B et C du 1^{er} décembre 2006.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 CTPL du 20 décembre 2006.
- 4 CAP Inspecteurs du 20 décembre 2006.

CAP locale du 01/12/2006 (mouvement de mutation à compter du 01/01/2007) : gestion de pénurie et comptes d'apothicaires.

Ayant encore échoué dans nos tentatives de compréhension des tableaux des effectifs réels, prévisionnels, nous ne pouvons proclamer qu'une évidence : **l'ORE est une machine à mouliner les effectifs dans le sens de la réduction.** Dans ce contexte, le mouvement proposé tendait à anticiper les redéploiements qui seraient actés plus tard en CTPL tout en essayant de ne pas dévoiler avant l'heure quels seraient les postes qui pâtiraient de la redistribution annuelle (on vous le dit, pas facile à suivre...). Nous avons voté pour ce mouvement, à l'exception d'un cas où nous n'avons pu nous mettre d'accord avec l'administration sur les conditions d'arrivée de l'agent et nous sommes abstenus.

Arrivent en Côte d'Or :

- Paulette Debaue à la TG Service des Pensions,
- Michaël Andrey à la Trésorerie de Genlis,
- Jean-Philippe Baud à la Trésorerie de Mirebeau,
- Caroline Martin à la Trésorerie de Dijon OPAC-OPDHLM.

Changent d'affectation :

- Valérie Vauclin de la TG-Compta vers le CEPL,
- Jean Scherrer de la Trésorerie Dijon OPAC-OPDHLM vers Dijon-CHU,
- Isabelle Sanchez de la TG-Dépense vers le service des Pensions (au 01/02/2007),
- Dominique Bollon-Grinstein de la TG Pensions vers la Paierie Départementale (au 01/02/2007),
- François Merle de Dijon-Nord vers la Trésorerie de Chenôve,
- Dominique Demagel de Dijon-Municipale vers la Trésorerie d'Is sur Tille.

En préalable, la CGT a fait une déclaration pour dénoncer l'attitude de la Direction pour la tenue de cette CAP de mutations :

SNT-CGT 21

CAP de Mutations du 01/12/2006 (Mouvement au 01/01/2007)

Une fois de plus, nous sommes réunis à une date différente de celle convenue initialement.

Une fois de plus nous avons été avertis le plus tard possible.

Une fois de plus nous avons eu les documents en dehors du délai des 15 jours précédant la CAP.

Une fois de plus la CAP de mutation a lieu en dehors du délai de 2 mois la séparant de la date d'affectation des agents mutés.

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARP1) : PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BLANCHE Michèle (T. Chenôve).

*Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).
Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).*

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. Genlis).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-33-50).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

Une fois de plus, nous essaierons de défendre au mieux les intérêts des agents malgré tous ces contretemps, indépendants de notre volonté.

Car, même si le fait d'avancer cette CAP d'une semaine pourrait finalement être compté comme bénéfique, il est de notre devoir de vous informer que la CAP de mutation pour le département de l'Isère, par exemple, a déjà eu lieu depuis le 10 novembre et que le mouvement y était au moins aussi conséquent qu'en Côte d'Or.

Il est donc possible de statuer sur les mouvements de mutations dans le respect des textes et des individus, cela s'est déjà vu en Côte d'Or, mais pas pour ce mouvement.

CTPL du 20 décembre 2006

Le 20 décembre dernier, la TPG a convoqué le Comité Technique Paritaire Local (CTPL) pour présenter le transfert des Domaines à la DGCP, la création de l'Hôtel des Finances de Beaune et la démarche de certification de service.

- Transfert du service des Domaines à la DGCP : au 1^{er} janvier 2007, 21 personnes du service des Domaines seront rattachées à la TG, les 5 affectées au service des ventes n'étant pas quant à elles rattachées directement à la TG. En fait, les 21 personnes seront définitivement intégrées au Trésor au 31/12/2009, la gestion de leur carrière étant assurée jusqu'à cette date par la DGI. En revanche, la gestion des congés, horaires variables sera faite par la TG de Côte d'Or. Au vote demandée par la TPG, les représentants du personnel se sont abstenus car, s'agissant d'une décision nationale, **un avis du CTPL nous paraissait totalement vide de sens.**
- Création de l'Hôtel des Finances de Beaune : la Direction a annoncé la création d'un Hôtel des Finances à Beaune avec le déménagement des services du Trésor de Beaune début juin 2007. La CGT a condamné la méthode de Mme Escard qui une nouvelle fois n'a pas respecté les droits des représentants du personnel. En effet, un protocole national DGI/DGCP prévoit la concertation et le dialogue au niveau du projet. Or, la TPG évoque pour la 1^{ère} fois en CTPL cette création qui n'est déjà plus un projet puisque tout est arrêté définitivement. Pourtant, les plans qui nous ont été remis ce jour font apparaître que le projet était bien avancé au 1^{er} semestre 2006 (plans datés de mai 2006) : voilà la conception du dialogue social de notre TPG. Bien entendu, lorsque les représentants de la CGT ont interrogé Mme Escard sur d'éventuels projets d'accueil commun, celle-ci nous a affirmé que des projets sur Châtillon et Montbard n'étaient pas d'actualité. En ce qui concerne Dijon, elle a reconnu qu'un projet était en cours sans autre précision ! La CGT s'oppose à la création de cet accueil commun dont il est évident qu'il va aboutir à la mise en place de compétences croisées, dernière étape avant l'administration fiscale unique. La TPG a terminé sur ce point en affirmant qu'elle allait réfléchir sur la mise en place de trésoreries spécialisées tout en sachant « qu'il n'y aurait pas de compétences croisées pour des trésoreries que l'on va fermer » ! [sans commentaires].
- Démarche de qualité de services : les trésoreries de Beaune et Gevrey sont concernées par cette démarche de certification qui impose le respect de 15 engagements lesquels seront validés par la Société SGS ICS. Sans doute une bonne affaire pour cette entreprise dont la rémunération pour cette prestation n'a pas été dévoilée.
- Modification des horaires d'ouverture, du protocole ARTT et des horaires variables de la Trésorerie de Saint Seine l'Abbaye : non prévue à l'ordre du jour du CTPL, la TPG a présenté aux représentants du personnel une demande de modification du fonctionnement de la trésorerie. Compte tenu des motifs avancés pour justifier la fermeture au public de la trésorerie le mercredi, **les organisations syndicales ont unanimement refuser d'étudier cette proposition.** En effet, une des deux personnes travaillant à la T. St Seine bénéficie au 01/01/2007 d'un temps partiel (80%) accordée par la TPG. Sous ce prétexte, il était demandé de fermer le mercredi pour compenser le temps partiel. Rappelons que le temps partiel accordé est toujours compensé par la DGCP au niveau départemental. En conséquence, **les problèmes de gestion de cette trésorerie doivent être réglés par le recours à l'équipe de renfort** : il s'agit là d'une **obligation pour la Direction** qui doit assumer ses responsabilités. Pour les représentants du personnel, accepter une telle fermeture c'est ouvrir la voie à tous les abus. Pourquoi pas demain une fermeture d'un jour supplémentaire pour compenser un temps partiel à 60% ? Cette démarche de fermeture ne correspond pas à la notion de service public qui est la nôtre.
- Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics au 1^{er} février 2007 : à la question de la CGT relative à l'application de cette loi, Mme Escard a annoncé qu'il n'y aurait **pas de local mis à la disposition des fumeurs.** Pourtant, la loi prévoit bien la possibilité de mettre un emplacement réservé aux fumeurs. **L'interdiction de fumer sera donc totale.** Cependant, les personnels de la TG désirant fumer pourront se rendre dans le jardin intérieur mais pas question d'aller fumer à l'extérieur de la TG.
- Le Mathis : à la demande de la CGT, un point a été fait sur l'avancement des travaux. Le gros œuvre est actuellement achevé (retard de 2 à 3 mois) et le déménagement est prévu pour fin mai/début juin 2007.

CAP Inspecteurs du 20 décembre 2006

La TPG a réuni la CAP (Commission Administrative Paritaire) des Inspecteurs le 20 décembre 2006 pour présenter le mouvement de mutation des Inspecteurs au 1^{er} mars 2007.

Suite au départ de Mme DURAND, adjointe à la T. Beaune, et en raison de la création d'un poste d'adjoint à la T. Montbard, les deux Inspecteurs affectés en Côte d'Or n'avaient guère de choix. La TPG a alors prononcé le mouvement suivant qui a donné lieu à un vote favorable des représentants du personnel :

- M. SEUROT Jean-Claude (réintégration suite à disponibilité) à T. Beaune
- M. TRAINI Marc (ex-Redevance TG 76) à T. Montbard.

La CGT a demandé à Mme Escard de fournir les critères ayant été retenu pour ce choix. La TPG a précisé qu'il s'agit de l'expérience passée de M. SEUROT en secteur public local qui est à l'origine de sa décision.

Au niveau départemental, les 4 inspecteurs qui avaient établi une demande de mutation interne n'ont pas obtenu satisfaction.

La TPG a donné pour information le départ de Mme POILLOT de la T. Is s/Tille pour la T. Gevrey et celui de M DE LAMBERTERIE de la T. St Jean de Losne pour la T. Is s/Tille. Mme Escard a précisé que la T. St Jean de Losne était vacante et qu'elle serait pourvue soit au prochain mouvement soit à la sortie de l'école du Trésor.